

**Traduction du discours de
Monsieur FATH ALLAH OUALALOU
Ministre de l' Economie, des Finances, du Tourisme
et de la Privatisation
devant la Chambre des Représentants à l'occasion de
la présentation du projet de loi de finances 2001.
(23 octobre 2000)**

Le discours de Monsieur le ministre s'est articulé autour des principaux axes ci-après:

I- CONTEXTE GENERAL

II- ENVIRONNEMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES

- Environnement international
- Environnement national

III- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES

- Mise a niveau institutionnelle
- Mise a niveau économique
- Mise a niveau sociale
- Mise a niveau spéciale et du monde rural

IV- DONNEES CHIFFREES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (en milliards de DH)

I - Contexte général

La préparation du projet de loi de finances s'est effectuée dans un contexte général marqué par:

- Les Orientations et Initiatives Royales en matières d'élargissement des espaces de liberté, de défense des droits de l'Homme et de consolidation de l'Etat de droit qui ont contribué à renforcer le rayonnement du pays sur le plan international. Dans ce sens, des textes essentiels tels que ceux régissant les libertés publiques et portant organisation des élections seront très bientôt révisés;
- La volonté du gouvernement, sous l'égide du premier ministre dont l'institution joue désormais un rôle important dans la structure gouvernementale, de mettre en place une Administration efficace, de lever les obstacles de tous ordres qui entravent la relance de l'investissement, de mettre en œuvre une politique de solidarité nationale visant à assurer une meilleure répartition des bénéfices de la

croissance au profit des couches défavorisées de la population et des zones déshéritées en vue de consolider les équilibres sociaux et régionaux.

L'action gouvernementale est baptisée par un cadre de référence précis constitue essentiellement par:

- Les messages et discours de Sa Majesté le Roi notamment à l'occasion des fêtes du trône et de la jeunesse, du lancement des travaux de préparation du plan quinquennal 2000-2004, de l'inauguration d'unités industrielles à Jorf Lasfar et de l'ouverture de la session d'automne du parlement ;
- Le pacte de bonne gestion visant à promouvoir l'éthique dans la gestion de la chose publique, à moraliser l'Administration et à la mettre au service du citoyen;
- Le plan quinquennal 2000-2004 dont l'objectif essentiel consiste à assurer une croissance forte et durable propre à permettre la création d'emplois en grand nombre et à renforcer la cohésion de la société marocaine grâce à une politique de solidarité nationale visant à assurer une meilleure répartition des fruits de la croissance au profit des populations défavorisées et des zones déshéritées notamment dans le monde rural;
- Le programme gouvernemental à court terme qui met l'accent sur les actions à entreprendre en priorité;
- Les différentes déclarations de politique générale de Monsieur le Premier ministre devant le parlement;
- La lettre d'orientation adressée par Monsieur le Premier ministre aux membres du gouvernement à la veille de la préparation du projet de loi de finances 2001.

II - Environnement du projet de loi de finances

1-Environnement international

L'environnement international est dans l'ensemble favorable.

Il se caractérise en effet par la poursuite d'une croissance vigoureuse y compris dans les pays émergents touchés par la grande crise financière de l'été 1997 dans un contexte d'équilibre macro-économique sur les plans budgétaire et monétaire malgré la hausse vertigineuse du prix du pétrole.

Les échanges internationaux continueront également à se développer à un rythme soutenu.

En données chiffrées, la conjoncture économique internationale se présente globalement comme suit :

- Le taux de croissance s'élèverait à 4,2% pour l'ensemble du pays, 3,3% pour l'Union européenne qui constitue notre principal partenaire commercial et 5,7% en moyenne pour les pays en développement;
- Le commerce mondial connaîtrait une expansion de 7,6%;
- Le taux d'inflation s'élèverait à 5,2% pour les pays en développement et 2,1% dans les pays industrialisés;
- Les équilibres budgétaires continueraient à se consolider dans les pays développés, le déficit prévu ne dépassant pas 0,8% du PIB en Union européenne alors que les Etats Unis d'Amérique connaîtraient un excédent de 2% du PIB;
- Enfin, la situation de l'emploi continuerait à s'améliorer, le taux de chômage ne devant pas dépasser 4,4% aux Etats unis et 7,5% en Union européenne.

2- Environnement national

Sur le plan national, la conjoncture a été marquée par l'impact négatif de trois phénomènes qui ont pesé lourdement sur les performances économiques et la situation financière du pays:

- La persistance pendant deux années consécutives d'une situation de sécheresse sévère qui a réduit de 35% la production du secteur agricole et a conduit à l'adoption d'un programme d'un coût total de 6,5 milliards de dirhams pour en atténuer les effets sur le monde rural, et la mise en œuvre de procédures spécifiques impliquant une large contribution des services déconcentrés, des collectivités territoriales et des élus locaux pour son exécution. Ce programme, repartitionné en trois tranches dont deux ont déjà été achevées, a bénéficié d'une sollicitude particulière de Sa Majesté le Roi qui a tenu à suivre de près ses différentes phases d'élaboration et d'exécution.
- Les leçons tirées de l'exécution des deux premières tranches seront mises à profit pour améliorer les conditions de réalisation de la dernière tranche.
- La hausse considérable du prix international du pétrole qui est passé de 10\$ le baril en avril 1999 à 28\$ une année après et à 34\$ en septembre 2000. La non répercussion intégrale de cette hausse sur le prix à la consommation a conduit à alourdir la facture budgétaire de 3 milliards de dirhams environ.
- La faiblesse de l'euro par rapport au dollar qui a gêné l'expansion de nos exportations vers l'Europe, notre principal partenaire commercial. Cette évolution a donné lieu à un large débat national transparent, franc et ouvert sur la politique à suivre en matière de taux de change du dirham et sur les moyens d'améliorer la compétitivité des produits marocains.

L'impact négatif de ce phénomène a été aggravé par les charges supplémentaires occasionnées au budget général par les mesures prises dans le cadre du dialogue social, soit plus de 12 milliards de dirhams et par les pertes de recettes consécutives au démantèlement des barrières douanières suite à l'accord d'association avec l'Union européenne et à la perte de la redevance de pêche suite au non renouvellement de l'accord de pêche avec cette même Union, soit une moins value de recettes de 2,8 milliards de dirhams.

Si les phénomènes précités n'ont pas manqué d'avoir des effets négatifs, ils ont, paradoxalement, permis de mettre en évidence une capacité non négligeable de résistance de l'économie nationale puisque les grands équilibres macro-économiques ont pu être maintenus à ces niveaux relativement satisfaisants. Cette performance a été rendue possible grâce à la plus grande diversification de l'économie marocaine et au bon comportement des principaux secteurs suivants:

- Le tourisme avec une hausse de près de 11% des arrivées et de 12% des recettes;
- Les branches industrielles à haute valeur ajoutée nationale, des matériels électriques et électroniques dont les exportations ont augmenté de plus du tiers;
- Le bâtiment - travaux publics dont la croissance a atteint 7,5% contre 4,4% en 1999;
- Les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information dont l'expansion s'effectue avec vigueur dans le sillage de la cession de la deuxième ligne GSM à des opérateurs privés;
- Le fort attachement à leur pays des résidents marocains à l'étranger illustre par l'importance de leur transfert de fonds et de leur investissement;
- Le renouveau de la dynamique de l'investissement telle qu'elle apparaît à travers le relèvement du taux d'investissement de 24,3% à 25,3% du PIB et la hausse de 12,7% du volume des prêts à moyen et long termes destinés au financement des investissements des entreprises.

Cette performance a également été rendue possible par la volonté du gouvernement de renforcer le cadre macro-économique et la discipline budgétaire notamment au niveau du budget de fonctionnement par la recherche d'une plus grande efficacité de l'Administration et la lutte contre toutes les formes de gaspillage et au niveau des charges de la dette grâce à une gestion active et l'exploitation de tous les moyens d'allègement du taux d'endettement notamment la négociation avec les pays amis des voies et moyens de transformer leurs créances sur le Maroc en investissements productifs. Le stock global de la dette extérieure, tant directe que garantie a été ainsi ramenée de 19 milliards de dollars fin 1997 à 15 milliards de dollars.

Compte tenu de ces considérations, les principaux indicateurs macro-économiques se présentent comme suit:

- Le déficit global du trésor se limite à 0,7% du PIB en 1999-2000 contre 2,3% en 1998-1999;
- Le taux d'inflation est contenu au niveau de 2,5% pour l'année 2000 malgré la hausse des produits pétroliers et de certains produits alimentaires;
- Le déficit du compte courant de la balance des paiements serait limité au terme de l'année en cours à 2,4% du PIB malgré l'alourdissement des factures pétrolière et céréalière.

Ces résultats, qui demeurent satisfaisants dans l'ensemble, témoignent de la validité de la politique économique suivie par le gouvernement et renforcent la confiance témoignée à l'égard de l'économie marocaine par les milieux économiques et financiers internationaux.

Quant aux hypothèses adoptées pour l'année 2001, elles sont les suivantes:

- Le taux de croissance s'élèverait à 8,1% sur la base d'une campagne agricole moyenne avec une production céréalière de 65 millions de quintaux;
- Le taux d'épargne s'élèverait à 22,3% du PIB;
- Le taux d'investissement serait de 25% du PIB;
- Le taux d'inflation serait de 2,5%;
- Le déficit du compte courant de la balance des paiements correspondrait à 2,1% du PIB;
- Enfin, le déficit du trésor resterait dans la limite de 3% du PIB.

III- OBJECTIFS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Les axes forts de la politique gouvernementale dans le cadre du projet de loi de finances visent la mise à niveau du pays sur les plans institutionnel, économique, social et du développement régional.

1- Mise à niveau institutionnelle

Cette mise à niveau repose sur une répartition rationnelle des rôles et des responsabilités des différents partenaires dans l'action de développement afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des partenaires aux objectifs définis.

Dans ce cadre, le programme de réforme des secteurs ci-après sera approfondi:

- La Justice

La réforme de la Justice comporte une double dimension éthique et économique car, en tant que garant du respect du droit et de l'application des lois, une justice impartiale est un facteur essentiel pour la sérénité des citoyens, la sécurité des entreprises et pour la consolidation de l'Etat de droit.

- **Le système éducatif**

Un pas qualitatif a été franchi dans la voie de la réforme du système éducatif avec l'adoption par le Parlement du Pacte National pour l'Education et la Formation dont l'élaboration a mobilisé les forces vives de la Nation.

Le projet de loi de finances 2001 consacre le lancement de la mise en œuvre de cette charte en ouvrant les crédits nécessaires à cet effet au profit du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation des Cadres.

Par ailleurs, pour donner une nouvelle impulsion à la recherche scientifique, il est prévu la création d'un compte spécial du Trésor destiné à contribuer au financement de cette recherche ainsi que la création d'une commission permanente auprès de Monsieur le Premier ministre en vue d'en définir la stratégie et les grandes orientations.

- **Le secteur financier**

Le renforcement du secteur financier procède du souci de mettre en place un système performant et efficace pour le financement de l'économie.

C'est dans ce cadre qu'interviennent la recapitalisation des organismes financiers en proie à des difficultés par le biais de presse, l'étude de la situation actuelle et des perspectives d'évolution à moyen et long termes des caisses de retraite et la réforme du secteur des assurances.

- **La caisse de compensation**

Les mécanismes de la Caisse de compensation feront l'objet d'une révision en vue d'un meilleur ciblage de ses interventions et l'affectation des économies de dépenses qui seraient ainsi dégagées au financement d'actions au profit de la production nationale et du monde rural.

- **Les finances publiques**

Les réformes prévues à ce titre concernent principalement :

- 1. La normalisation des dépenses publiques en vue d'une meilleure allocation des ressources et un meilleur suivi de leur utilisation;**
- 2. Le mode de présentation des comptes publics dans le sens d'une plus grande clarté et d'une meilleure adéquation avec les impératifs de la comptabilité nationale et des normes comptables des entreprises privées;**
- 3. La gestion intégrée des dépenses publiques en vue de leur assurer une plus grande fluidité.**

2- Mise à niveau économique

Cette mise à niveau vise à assurer le maintien des équilibres macro-économiques indispensables à la pérennité de la croissance.

Une attention particulière est attachée dans ce cadre à la relance de l'investissement et au renforcement du rôle du secteur privé.

- La relance des investissements

La relance de l'investissement en tant que moteur du développement constitue l'une des principales priorités gouvernementales dans le cadre du projet de loi de finances 2001.

Cette relance devrait concerner l'ensemble des opérateurs publics et privés.

Ainsi, les crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général s'élèvent à 21,7 milliards de dirhams.

Avec la prise en compte des investissements programmes par l'ensemble du secteur public au sens large incluant les comptes spéciaux du Trésor y compris le fonds Hassan II pour le développement économique et social, les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), les collectivités locales et les entreprises et établissements publics, on atteindrait un volume global de 74,24 milliards de dirhams.

Ainsi, les investissements publics sont maintenus à un niveau élevé pour soutenir l'activité et pour mettre en place les infrastructures économiques et sociales nécessaires.

Les interventions dans le cadre du fonds Hassan II pour le développement économique et social créé à l'initiative de feu Sa Majesté le Roi Hassan II et dont la pérennisation est assurée grâce à l'affectation

à ce fonds, sur l'ordre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI de la moitié du produit des opérations de privatisation, méritent une mention particulière.

Ces interventions se distinguent en effet par la qualité des projets retenus, sélectionnés en fonction de critères rigoureux et par le mode de leur réalisation et de leur suivi, gérés par des conventions spécifiques définissant les obligations et les droits des différentes parties intervenantes.

Grâce à l'effet de levier des projets retenus, le fonds Hassan II est appelé à constituer un instrument puissant pour la relance des investissements privés et pour l'attrait des capitaux étrangers.

Dans cette perspective, certains secteurs particuliers tels que le tourisme, les pêches maritimes, la nouvelle économie basée sur l'information et les technologies de la communication et certaines branches de l'industrie électrique et électronique à haute valeur ajoutée, du fait de l'énorme potentiel de développement qu'ils recèlent, devraient jouer un rôle de premier plan.

La récente inauguration par Sa Majesté le Roi Mohammed VI de l'espace consacré à la promotion des nouvelles technologies à Casablanca constitue à cet égard un atout considérable.

Parallèlement, l'environnement mis en place pour favoriser la relance des investissements privés ne cesse de s'améliorer.

Il convient de signaler à ce propos:

1. La création annoncée par Sa Majesté le Roi de guichets uniques aux niveaux régional et provincial pour accélérer les délais de traitement des dossiers d'investissement présentés par les investisseurs privés;
2. La mise en place, notamment dans le cadre du fonds Hassan II pour le développement économique et social de zones industrielles, de locaux professionnels et de technoparcs;
3. L'insertion dans le projet de loi de finances 2001 de nombreuses dispositions destinées à stimuler les investissements privés;

Les principales mesures proposées à ce titre se résument comme suit:

1. La réduction de 500 millions de dirhams à 200 millions de dirhams du seuil d'investissement éligible à l'exonération totale des droits et taxes exigibles à l'importation;
 2. L'assouplissement des conditions de cession des terrains appartenant à la Société Nationale d'Aménagement de la Baie d'Agadir (SONABA) à des promoteurs privés;
 3. L'exonération de la TVA des investissements relatifs à la construction de cités ou de campus universitaires par des entreprises privées.
- L'accroissement du rôle du secteur privé.

Ainsi que l'a souligné Sa Majesté le Roi à Jorf Lasfar, l'option du Maroc pour l'économie du marché implique que le secteur privé joue pleinement son rôle en matière d'investissement, de production et d'emploi.

Le projet de loi de finances 2001 est particulièrement riche en dispositions, notamment d'ordre fiscal, pour stimuler les initiatives du secteur privé.

L'on peut à cet égard citer les principales mesures suivantes:

1. La prorogation de dix ans des exonérations fiscales dont bénéficie le secteur agricole;
2. La révision des quotités douanières dans le sens de la hausse ou de la baisse pour, respectivement, réduire le coût des intrants et améliorer ainsi la compétitivité des entreprises ou pour protéger davantage certaines productions industrielles nationales;
3. La réduction des quotités des taxes intérieures à la consommation applicables aux gaz et aux combustibles destinés à la production d'électricité en vue d'alléger le coût de l'énergie pour les entreprises;
4. La réduction de 500 millions de dirhams à 200 millions de dirhams du seuil d'investissement éligible à l'exonération totale des droits et taxes exigibles à l'importation;
5. L'allégement des charges fiscales en faveur des entreprises désirant s'introduire en bourse et le report de moins-value sur les sessions des valeurs mobilières pour favoriser la relance de la bourse des valeurs;
6. La réduction des charges fiscales notamment au titre de la TVA en faveur du secteur touristique;
7. La simplification des procédures relatives principalement à l'IGR, l'IS et la TVA;
8. L'harmonisation des dispositions relatives à l'imposition des groupements d'intérêt économique aux modalités de fonctionnement des commissions nationale et locale de recours fiscal et aux sanctions en cas de déclaration incomplète, de déclaration tardive, de défaut de versement ou de versement tardif de certains impôts et taxes.

Il convient de noter à ce propos le rôle croissant des nouvelles entités telles que les organisations non gouvernementales et les associations issues de la société civile.

3- Mise a niveau sociale

La dimension sociale de la politique gouvernementale apparaît à travers les principales initiatives suivantes:

- L'accentuation de l'effort budgétaire en faveur des secteurs sociaux ainsi que l'illustre la consécration a ces secteurs de plus de 47% du budget général hors dette publique et de près de 65% des postes créés;
- Les efforts prévus pour l'amélioration de la situation de l'emploi, notamment en faveur des jeunes diplômés en mettant en place les conditions propres a favoriser l'investissement et les créations d' entreprises, à améliorer les conditions d' intermédiation dans le marché du travail, a assurer davantage d'adéquation entre la formation et l'emploi et l'affinement permanent des instruments mis en œuvre pour le financement des initiatives des jeunes promoteurs et la promotion de l'auto-emploi;
- L'accentuation de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation grâce a une politique de solidarité active mettant a contribution toutes les bonnes volontés au sein de la population. Cette mission, à laquelle Sa Majesté le Roi attache une attention particulière, est appelée à connaître un nouveau départ avec l'entrée en service, en 2001, de l'Agence de Développement Social qui bénéficiera de l'appui du budget général de l'Etat et du fonds Hassan II pour le développement économique et social;
- l'élargissement de l'accès des populations déshéritées aux services et équipements de base en matière de santé, d'éducation et d'habitat. Il convient de souligner a ce propos l'action de grande envergure menée pour la lutte contre l'analphabétisme et la mise a contribution a cet effet, sur ordre de Sa Majesté le Roi, des mosquées a travers le Royaume et pour la mise en place d'un système de couverture sociale susceptible de répondre aux besoins des populations concernées tout en s'assurant de sa viabilité;
- Le renforcement des capacités d' intervention des organismes consacrés a la promotion du micro-crédit afin de leur permettre de soutenir les personnel ne disposant pas des garanties nécessaires pour avoir accès aux crédits bancaires classiques pour financer leurs projets;
- La réorganisation de l'entraide nationale et de la promotion nationale afin de conférer à leurs interventions davantage d'efficacité;
- L'affectation de 2% des dépenses de personnel du ministère de l'Education nationale à la fondation Mohammed VI pour conforter l'action sociale en faveur du personnel de ce département.

4- Mise a niveau spéciale et du monde rural

Les programmes mis en œuvre à cet effet comporte trois volets principaux:

- Le parachèvement du programme de lutte contre les effets de la sécheresse consistant, notamment, dans le lancement de chantiers destinés a renforcer les équipements en faveur des populations rurales en vue d'améliorer leurs conditions de vie et d'augmenter leurs revenus, l'approvisionnement des zones touchées en eau potable, l'amélioration des pâturages et la sauvegarde du cheptel;
- L'accélération du rythme de réalisation des programmes visant a améliorer l'accès des populations rurales aux commodités de la vie moderne telles que l'électricité, l'eau potable et le renforcement du réseau routier indispensable au développement des moyens de communication propres a favoriser le développement économique, social et culturel des zones rurales;
- La poursuite de la réalisation des programmes visant a combler les écarts dont souffre le monde rural par rapport aux zones urbaines au niveau de la santé et de l'enseignement, un accent particulier étant mis sur l'éducation des filles.

IV- DONNEES CHIFFREES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (en milliards de DH)

Les données chiffrées du projet de loi de finances se résument comme suit:

I- DEPENSES:	
1. Fonctionnement	74.879
dont principalement :	
Personnel	12.770
Matériel	45.219
Charges communes	11.200
2. Investissement	21.695
3. Dette publique	42.226
Dont	
Dette extérieure	14.933
Dette intérieure	27.293
TOTAL DES DEPENSES	138.800
II- RECETTES	
1. Recettes définitives	106.298
dont principalement :	
Impôts directs	27.624
Impôts indirects	31.587
Droits de douane	13.356
Monopoles et exploitations	5.639
Privatisation.....	21.300
2. Recettes d'emprunts	34.042
Intérieur	28.000
Extérieur	6.042
TOTAL DES RECETTES	140.340

En conclusion, Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances, du Tourisme et de la Privatisation a mis en exergue l'importance du projet de loi de finances 2001 sur le triple plan désorientations, du volume des investissements qu' il implique et des dispositions qu' il comporte. +

Il a tenu également à souligner la haute importance attachée par le Gouvernement a la défense de l'intégrité territoriale du pays, au soutien des Forces Armées Royales dans l'accomplissement de leur mission et a la relance du projet maghrébin en vue notamment d'améliorer notre pouvoir de négociation vis-à-vis des autres pôles économiques et notamment de l'Union européenne.

Il a enfin signalé que les résultats déjà enregistrés sur la vole de la réhabilitation du pays dans différents domaines constituent le meilleur gage pour les succès à venir sous l'Egide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

